Image not found or type unknown

conester / suspendre une saisie attribution

Par **olivier christine**, le **24/03/2018** à **10:50**

bonjour,

j'effectue des paiements à un huissier pour régulariser
une dette.

ce qui n'est, à priori pas assez rapide,
et je suis menacé de saisie.

Je pense bien régler, mais besoin d'un délais.

Comment suspendre la saisie.

Par **youris**, le **24/03/2018** à **10:57**

bonjour,
un créancier n'est jamais obligé d'accepter un paiement en plusieurs fois surtout si la dette est importante sachant qu'à la dette initiale s'ajoutent les intérêts et les frais de recouvrement.
si votre créancier vous menace d'une saisie attribution, c'est qu'il est en possession d'un titre exécutoire généralement un jugement vous condamnant à payer.
cela signifie que l'huissier peut faire une saisie attribution, en cas de saisie, vous devrez la contester auprès du juge de l'exécution.
essayez de renégocier auprès de votre huissier.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés